

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D030
ESPACE DE LOISIRS - INSTALLATION D'UN PORTILLON AU
TERRAIN DE TENNIS POUR ACCES PMR

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics ;

Vu la délibération n° 2023/019 en date du 3 mars 2023 adoptant le projet "aménagement de l'espace de loisirs - année 2023" dont les aménagements pour personnes à mobilité réduite ;

Vu la proposition de l'entreprise Dominique POMAREDE en date du 21 décembre 2022 ;

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager l'accès au terrain de tennis sis sur l'espace de loisirs du lac des Varennes pour les personnes à mobilité réduite ;

DECIDE

Article 1 : L'entreprise Dominique POMAREDE, Maître Artisan - Serrurerie - Ferronnerie - Forge, est retenue pour la fourniture et la pose d'un portillon au terrain de tennis sis sur l'espace de loisirs, pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 : Le montant de la dépense s'élève à 1 182.10 € hors taxes, soit 1 418.52 € toutes taxes comprises.

Article 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 08/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

